

L'INTÉGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES EN FRANCE : TENDANCES ACTUELLES

Mon exposé se veut bref, précis et ouvert à un échange car il ne peut être question d'une conférence magistrale.

La France est un pays de droit, c'est-à-dire que les textes législatifs et réglementaires sont particulièrement importants pour définir des politiques et des champs d'action, en particulier pour les handicapés. Mais pour un Français, le droit ne suffit pas, il faut qu'il passe dans la vie de tous les jours.

Et c'est le point qui pose problème.

Depuis plusieurs décennies la personne handicapée s'est vue reconnaître des droits, mais nous pouvons rappeler que c'est en juin 1975 que la loi française dite d'orientation a permis d'affirmer le principe de "Solidarité Nationale" à la place de l'Esprit "d'Assistance".

Cette loi a été complétée et adaptée depuis, en élargissant son domaine et en favorisant toutes les formules d'insertion dans le "tissu social ordinaire".

Cette tendance est volontaire au sens de volonté affirmée, elle est financée en partie mais elle obtient des résultats différenciés.

Nous pouvons admettre qu'en 1986, l'ensemble des besoins sont couverts pour l'enfance et l'adolescence handicapée, d'autant qu'une politique de prévention, mise en place en 1971 a donné de bons résultats.